



RÉGION PAYS DE LA LOIRE



**PLAN D' ACTIONS
OPÉRATIONNEL - ANIMATION
DU RÉSEAU ESPÈCES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES
2022 - 2024**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire**



Sommaire

- 4** **Préambule**

- 9** **Axe I : Prévention de l'introduction et de la propagation des EEE**
 - Action 1.1 : Mise en œuvre du dispositif détection précoce – réaction rapide
 - Action 1.2 : Favoriser l'exclusion des EEE à forts enjeux régionaux

- 12** **Axe II : Interventions de gestion des espèces et restaurations des écosystème**
 - Action 2.1 : Accompagner les gestionnaires d'espaces et les collectivités à la gestion d'EEE « largement installées »

- 14** **Axe III : Amélioration et mutualisation des connaissances**
 - Action 3.1 : Accompagnement des membres du réseau à la rédaction de fiches retours d'expériences
 - Action 3.2 : Elaboration et édition d'outils techniques et méthodologique
 - Action 3.3 : Favoriser la mise en œuvre de programmes de recherche pour répondre aux enjeux régionaux
 - Action 3.4 : Piloter une étude ethnosociologique

- 19** **Axe IV : Communication, sensibilisation, mobilisation et formation**
 - Action 4.1 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication du réseau EEE des Pays de la Loire
 - Action 4.2 : Organisation de temps de sensibilisation et intervention dans le cadre de formation

- 21** **Axe V : Gouvernance, animation et structuration du réseau**
 - Action 5.1 : Structuration et animation de la gouvernance du réseau
 - Action 5.2 : Animation du réseau technique
 - Action 5.3 : Élaboration et coordination des stratégies régionales
 - Action 5.4 : Administration du programme d'action

Préambule

Contexte

Européen et national

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues par la Convention sur la diversité biologique comme la quatrième cause de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale. Elles sont favorisées par les pressions exercées par les activités humaines sur les milieux naturels, l'invasion pouvant relever d'une dégradation préexistante des écosystèmes. Ces espèces, qui pour certaines sont durablement implantées, peuvent constituer une menace pour la biodiversité et une contrainte pour un certain nombre d'usages.

Du fait de l'importance des impacts des espèces exotiques envahissantes, la Commission européenne a publié, en octobre 2014, le Règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ce règlement s'articule autour de la constitution d'une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne et vise en à coordonner les efforts des États membres pour mieux prévenir et atténuer les impacts des invasions biologiques.

La France n'échappe pas à ce phénomène et un grand nombre d'acteurs se mobilisent depuis plusieurs années pour organiser la surveillance des espèces exotiques envahissantes, évaluer leur répartition et leurs impacts, développer des programmes de recherche, définir des stratégies territoriales et mettre en œuvre des actions de prévention, de sensibilisation et de gestion sur le terrain.

Néanmoins, malgré cette mobilisation et toutes les actions déjà mises en œuvre, il n'existait pas encore de cadre national d'action sur les espèces exotiques envahissantes. Depuis mars 2017, la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes accompagne la mise en œuvre du règlement européen et répond aux besoins et enjeux nationaux, en constituant un cadre national indispensable pour répondre aux défis posés par les invasions biologiques.

Cette stratégie identifie l'échelle régionale pour la mise en place de Comités de pilotage régionaux et la déclinaison d'actions pour répondre à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

La Région Pays de la Loire

De par ses caractéristiques naturelles, géographiques et économiques, la région des Pays de la Loire est particulièrement concernée par le phénomène des espèces exotiques envahissantes. Une façade maritime et une activité portuaire développée, un réseau hydrographique important et interconnecté, des zones humides remarquables, des activités économiques et touristiques très dynamiques, une urbanisation croissante et une filière horticole très active, représentent autant de facteurs de vulnérabilité majeurs.

Afin de gérer au mieux les problématiques liées aux dynamiques d'envahissement de certaines espèces, un réseau régional d'acteurs a été initié et animé dès 2001 par la DREAL. Le réseau régional « Espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire » est le premier réseau régional qui a été créé en France pour permettre aux acteurs concernés par les espèces invasives d'échanger sur les moyens de gestion.

Il se distingue aussi bien par le nombre important d'organismes qui y participent activement, que par leur diversité (associations, collectivités, syndicats, services de l'Etat...), avec notamment l'arrivée récente dans ce réseau de structures compétentes sur la gestion des milieux naturels permettant une approche globale intégrant les diverses fonctionnalités des milieux.

Le réseau EEE des Pays de la Loire a vocation à :

- Favoriser les échanges d'expériences entre gestionnaires ainsi que le développement des connaissances ;
- Valoriser, structurer et mobiliser les ressources du réseau ;
- Donner les moyens aux décideurs publics et privé de disposer d'une expertise permettant d'agir avec discernement ;
- Informer, former et sensibiliser sur les enjeux liés aux invasions biologiques ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale EEE (avec objectifs et moyens définis) en déclinaison de la stratégie nationale EEE ;
- Être un espace d'échange, de partage et de confrontation des idées.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, animateur et référent du réseau

Depuis 2016, grâce à l'appui financier de la DREAL Pays de la Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire (depuis 2019), le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire s'est engagé dans l'animation du réseau et la mise en œuvre d'un programme d'action en collaboration étroite avec le Conservatoire botanique national de Brest, l'Office national de la faune sauvage, l'Association régionale des fédérations des pêches des Pays de la Loire et POLLENIZ.

Le Conservatoire a pour principales missions de développer et structurer le réseau de façon à mutualiser les compétences pour répondre aux enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie nationale et la stratégie du bassin Loire-Bretagne.

L'engagement du Conservatoire sur les espèces exotiques envahissantes repose sur des principes tels que :

- Privilégier une évaluation multicritère des enjeux en intégrant les invasions biologiques dans le cadre d'une gestion globale des milieux ;
- Favoriser une prise de décision fondée sur une évaluation des risques et une analyse de scénarii de gestion.

Les actions proposées dans cette note prospective correspondent aux missions actuellement prises en charge par le CEN et susceptibles de s'inscrire dans une stratégie régionale, auxquelles il conviendrait à terme d'associer les actions des partenaires référents du réseau EEE, particulièrement dans le cadre de la mise en oeuvre d'une stratégie régionale EEE.

Enjeux

Vers une gestion raisonnée des espèces exotiques envahissantes

Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes représentent pour beaucoup de décideurs publics un « puits sans fond » pour les finances publiques. Cette perception est souvent justifiée au regard des sommes investies sans résultats probants quant à l'éradication des espèces et à l'atténuation des impacts. En effet, les conditions pour parvenir à cet objectif sont rarement réunies, notamment pour les espèces largement répandues.

Les dispositifs développés par le réseau EEE des Pays de la Loire proposent une approche stratégique permettant :

- d'engager (ou non) des actions avec tout le discernement nécessaire quant aux objectifs visés et aux moyens à mettre en œuvre,
- d'initier des démarches d'aide à la décision favorisant une approche globale d'évaluation des risques permettant la mise en œuvre de plans de gestion avec des objectifs atteignables et évaluables,
- de mobiliser les compétences du réseau en privilégiant notamment les structures territoriales qui bénéficient à la fois d'une bonne connaissance des acteurs territoriaux et disposent des compétences nécessaires à ces accompagnements opérationnels.

Ces dispositifs apportent la garantie d'une gestion des EEE avec tout le discernement nécessaire pour engager des actions pertinentes sur le plan technique et justifiées sur le plan financier.

De la gestion des exotiques envahissantes à la gestion des milieux

Au regard du nombre très important d'espèces exotiques envahissantes inscrites sur les listes, du potentiel également très important d'arrivées de nouvelles espèces et des moyens forcément limités, il paraît nécessaire de développer une approche complémentaire aux luttes classiques.

Entre cause et symptôme de la dégradation des milieux, la gestion des EEE doit privilégier une approche systémique et fonctionnelle favorisant les facteurs de résistance du milieu naturel. L'idée est donc de ne pas engager exclusivement des luttes ciblées contre une espèce invasive particulière, qui peuvent engendrer des perturbations du milieu le rendant encore plus vulnérable aux invasions biologiques mais bien de « gérer les milieux en prenant en compte les espèces exotiques envahissantes ». La gestion peut alors se traduire par des stratégies de réduction, de confinement ou d'adaptation à la présence d'une ou plusieurs espèces, en tentant notamment d'intervenir sur les facteurs qui favorisent la dispersion et l'expression de leur caractère envahissant.

Entre cause et symptôme de la dégradation des milieux, il paraît essentiel d'identifier les causes des invasions biologiques, pour adapter les méthodes de gestion en toute connaissance de cause afin de maintenir la mobilisation des acteurs autour d'objectifs atteignables et économiquement supportables.

Objectifs et portée du plan d'actions

Le Conservatoire d'espaces naturels assure l'animation du réseau régional EEE depuis maintenant 5 ans. Fort de cette expérience et face aux enjeux importants de préservation des milieux naturels, le CEN propose une analyse prospective de l'activité liée à l'animation du réseau auprès de ses partenaires techniques et financiers, et une projection à 3 ans du développement des missions qui lui sont confiées, dans la continuité de son premier programme d'actions 2019-2021.

L'objectif général de ce plan d'action est de protéger les écosystèmes des risques et impacts associés aux invasions biologiques et tenter de les « réparer ». Cet objectif général est décliné en 14 actions formant un plan d'actions sur 3 ans.

Les actions proposent notamment de prendre en compte les activités et relations humaines avec leur environnement, qu'elles soient à l'origine des introductions mais aussi des facteurs favorisant les dynamiques d'invasion, tout en tentant de mieux comprendre et connaître les espèces et mécanismes en jeu. La logique étant d'éviter, de prévenir et ensuite si cela n'a pu être fait, de tenter de réparer.

AXE I - PRÉVENTION DE L'INTRODUCTION ET DE LA PROPAGATION DES EEE

Action 1.1 : Mise en œuvre du dispositif détection précoce – réaction rapide (notamment sur flore invasive)

Objectif

- Détecter précocement les émergences d'EEE.
- Réagir rapidement sur les espèces émergentes.

Contexte

La réaction rapide représente une condition souvent déterminante pour gérer avec efficacité une invasion biologique dite « émergente », quelle que soit l'échelle. L'identification claire de « qui fait quoi » et des moyens mobilisables sont les composantes essentielles d'une bonne réactivité.

Le dispositif « détection précoce, réaction rapide » du réseau EEE des Pays de la Loire est opérationnel depuis 2017. Il s'appuie notamment sur une organisation du réseau régional permettant pour chaque espèce émergente détectée de déclencher une réaction rapide : la flore avec le CBN de Brest, la faune terrestre avec la délégation régionale de l'OFB et la faune aquatique avec l'association régionale des fédérations de pêche.

Depuis 2017, 35 signalements suivis du déclenchement du dispositif d'accompagnement ont été assurés pour la flore invasive dans le cadre du partenariat CEN-CBNB (pas de données pour les autres référents). Suite au signalement géré par le CBNB, le CEN Pays de la Loire peut déclencher le dispositif « détection précoce - réaction rapide » afin de réaliser un diagnostic rapide de la situation avec les acteurs identifiés comme compétents et/ou concernés, et engager les démarches nécessaires à une « réaction rapide » adaptée. Le CEN se chargera notamment d'animer la démarche, d'identifier la ou les maîtrises d'ouvrage à mobiliser, d'apporter une expertise, selon le cas d'apporter un soutien technique lors de l'intervention (notamment sur protocoles spécifiques) et de réaliser le suivi des actions.

Il convient à ce jour de poursuivre l'organisation du réseau, notamment vis-à-vis du rapportage global, d'améliorer la communication au travers d'outils favorisant la remontée de signalements d'espèces émergentes (Cf. Action 3.2) et, bien entendu, d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de réaction rapide pour la flore invasive (en collaboration avec le CBN de Brest) et les espèces dites "orphelines".

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Améliorer l'organisation du réseau (rapportage, communication, financement).
- Déclencher et développer le dispositif sur la flore invasive (en lien avec le CBN de Brest) et sur les espèces dites « orphelines » (sans référent identifié à l'échelle régionale) : identification des acteurs à mobiliser, diagnostic, évaluation des risques, établissement et mise en œuvre du plan d'action, suivi.
- Apporter une expertise relative aux dynamiques invasives dans le milieu.
- Réaliser directement les interventions avec des équipements « légers » et/ou la maîtrise d'œuvre d'intervention nécessitant des protocoles spécifiques.
- Actualisation de l'affiche « Avis de recherche ».
- Animation des groupes de travail "communication" et "gestion".
- Organisation du rapportage à l'échelle régionale.

- Diffusion des guides d'identification (Guides bassin Loire de la FCEN pour la Flore et de l'ONCFS pour la faune).
- Rendez-vous avec les partenaires.
- Déclenchement, animation et suivi du dispositif pour la réalisation d'un diagnostic terrain moins de 15 jours après signalement au CEN (à minima une date terrain doit être fixée).
- Information officielle auprès des services de l'Etat si blocages pour la prise en charge de la problématique sur les espèces règlementées.
- Rapportage dans le tableau de bord.

Livrables

- Actualisation et réédition de l'affiche « Avis de recherche ».
- Tableau de bord des accompagnements EEE.
- Dossiers « opérationnels » lorsqu'une évaluation des risques partagée est réalisée ou, à minima, relevés de décisions.

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions 3.2, 4.1, 4.2, 5.2

Action 1.2 : Favoriser l'exclusion des EEE à forts enjeux régionaux des achats publics

Objectifs

- Exclure les EEE non réglementées mais à fort enjeu régional des commandes publiques
- Sensibiliser à la prise en compte des EEE dans les projets d'aménagement ou d'entretien de sites, naturels ou non, susceptibles d'introduire ou de disperser des EEE

Contexte

Les filières horticoles ainsi que les travaux d'aménagement sont les deux principaux vecteurs d'introduction et de dissémination d'EEE. Une plus grande attention à ces risques permettrait de réduire l'introduction des EEE et de participer efficacement à la prévention des risques inscrite dans la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques. Des actions ont déjà été menées à l'échelle régionale comme nationale, notamment plusieurs "Code de bonne conduite" réalisé par un groupe de travail du réseau Pays de la Loire ou par le syndicat professionnel « VAL'HOR », qui engagent les professionnels signataires à ne plus commercialiser certaines espèces identifiées. Malgré l'intérêt de ces outils liés à l'offre, ils ne répondent que partiellement à l'enjeu d'introduction. Un groupe de travail, en mai 2017, a permis de poser les premières bases d'une stratégie liée à la demande impliquant les collectivités dans le cadre des CCTP liés aux marchés publics.

Plus largement, il convient de sensibiliser aux enjeux EEE des gestionnaires de sites naturels ou non, de porteurs de projets d'aménagement ou d'entretien de sites, des bureaux d'études ou de conseils.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Animation du groupe de travail sur la prise en compte des EEE dans le cadre des marchés publics
- Article à intégrer dans les CCTP des marchés publics (renvoyant à une liste « scientifique » d'exclusions – réalisée par le CBN de Brest)
- Communication vers les collectivités et sensibilisation des publics concernés
- Diffusion des outils nationaux de préconisations pour une meilleure prise en compte du risque de dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes dans les projets de travaux.

Livrables

- Comptes rendus des groupes de travail.
- Article « type » à intégrer dans les CCTP.

Calendrier

2022 - 2024

Liens avec d'autres actions

Actions 4.1, 4.2, 5.2

AXE II - INTERVENTIONS DE GESTION DES ESPÈCES ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

Action 2.1 : Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des gestionnaires d'espaces et les collectivités à la gestion d'EEE « largement installées »

Objectifs

- Accompagner les décideurs publics (gestionnaires et collectivités) et privés (entreprises) pour la gestion des invasions biologiques.
- Gérer les invasions biologiques par la restauration (renaturation) des milieux.

Contexte

Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes représentent encore pour beaucoup de décideurs publics un « puits sans fond » pour les finances publiques. Cette perception est souvent justifiée au regard des sommes investies sans résultats probants quant à l'éradication des espèces et à l'atténuation des impacts. La stratégie ciblant une espèce en vue de son éradication est très rarement réaliste, notamment pour les espèces largement répandues. Les compétences réunies au sein du réseau EEE des Pays de la Loire représentent une réelle opportunité pour accompagner les décideurs dans le cadre d'une approche stratégique permettant d'engager (ou non) des actions avec tout le discernement nécessaire quant aux objectifs visés et aux moyens à mettre en œuvre (dispositifs d'aide à la décision).

Le dispositif d'accompagnement opérationnel et d'aide à la décision pour la gestion des espèces dites largement répandues élaboré par le réseau EEE des Pays de la Loire et cadré dans le cadre de la charte qualité répond à une très forte demande des collectivités et gestionnaires (environ 100 dossiers accompagnés depuis 2017). Tout comme le dispositif « détection précoce et réaction rapide », il s'appuie sur une démarche favorisant une approche globale d'évaluation des risques permettant la mise en œuvre de plans de gestion avec des objectifs atteignables (donc évaluables !). Ces accompagnements apportent la garantie d'une gestion des EEE avec tout le discernement nécessaire pour ne pas tomber dans des dynamiques d'escalade vaines. Il s'agit aussi bien d'apporter une expertise sur du conseil ponctuel que d'assister la mise en œuvre de plans d'actions ou de stratégies territoriales (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Dans le cadre de ces accompagnements, le CEN apporte également son expertise visant à développer des stratégies basées sur des solutions fondées sur la nature (SFN). Au-delà de la cause de dégradation des milieux naturels que représentent les EEE, les invasions biologiques sont également un élément symptomatique de ces états de dégradation. La restauration des milieux (ou renaturation) représente donc une approche complémentaire devant permettre au milieu de mieux « se défendre » ou « supporter » les dynamiques d'invasion biologique. L'objectif premier de cette approche n'est plus la gestion d'une EEE mais bien la renaturation d'un milieu, tout en prenant en compte les problématiques relatives aux invasions biologiques dans leur ensemble.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Structurer, animer et mobiliser le réseau sur l'ensemble de ses composantes (thématiques et territoriales).
- Améliorer, partager et transmettre les méthodes d'accompagnement d'aide à la décision pour la gestion des EEE.

- Accompagner méthodologiquement et techniquement les collectivités et gestionnaires d'espaces sur des problématiques au cas par cas ou dans le cadre de stratégies territoriales (Assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Animation du groupe de travail « gestion des EEE »
- Reporting et suivi sur le tableau de bord
- Accueillir les demandes, les besoins et proposer un accompagnement adapté
- Réaliser et/ou assister la mise en œuvre de diagnostics (enjeux, évaluation des risques)
- Accompagner à l'élaboration de plans d'actions et/ou de stratégie territoriale
- Animer et/ou participer aux Comités techniques et Comités de pilotage territoriaux
- Expérimenter et suivre des projets de renaturation de milieu intégrant des enjeux relatifs aux invasions biologiques.

Livrables

- Compte-rendu du groupe de travail « gestion ».
- Tableau de bord de suivi des actions
- Dossiers « opérationnels » lorsqu'une évaluation des risques partagée est réalisée ou à minima relevé de décisions (copier-coller dans le tableau de bord).
- Fiche « retours d'expérience de gestion » (de quelques cas mis en valeur)

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions 3.2, 3.3, 4.2, 5.2, 5.3

AXE III - AMÉLIORATION ET MUTUALISATION DES CONNAISSANCES

Action 3.1 : Recueil et diffusion des retours d'expériences de gestion et des constats empiriques

Objectif

- Accompagner les décideurs publics (gestionnaires et collectivités) et privés (entreprises) pour la gestion des invasions biologiques.

Contexte

Les choix de gestion des EEE dépendent des enjeux et du contexte spécifique à chaque cas particulier et doivent faire l'objet d'une démarche au cas par cas (évaluation des risques, définition d'objectifs précis...).

Cependant, il est toujours pertinent de prendre en compte des expériences réalisées qu'elles soient couronnées de succès ou pas. Les retours d'expériences ne représentent bien évidemment pas une des préconisations de gestion qu'il est possible de reproduire partout, mais permettent de capitaliser sur les techniques de gestion à prendre en compte (facteurs de succès et d'échecs). De plus, les constats empiriques relatifs aux dynamiques de résistance ou de résilience des milieux vis-à-vis des invasions biologiques représentent également des connaissances à considérer pour expérimenter et engager des opérations de gestion intégrant une approche milieu.

Le centre de ressources national sur les EEE poursuit la centralisation des retours d'expérience de gestion à l'échelle nationale et internationale.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Rédaction de fiches « retours d'expérience de gestion » sur des actions pilotées par le CEN.
- Diffusion des fiches « retours d'expérience de gestion » par les centres de ressources EEE
- Formalisation fiche (ou recueil) « constat facteur de résistance/résilience aux invasions biologiques »

Livrables

- Fiches « retour d'expérience de gestion » transmises au centre de ressource

Calendrier

2022 - 2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1 ; 2.1 ; 4.1 ; 4.2 ; 5.2 ; 5.3

Action 3.2: Élaboration et édition d'outils techniques et méthodologique pour l'aide à la décision et la gestion opérationnelle des dynamiques invasives

Objectifs :

- Développer des méthodes et outils d'aide à la décision
- Partager largement les outils développés par le réseau

Contexte

Le réseau EEE des Pays de la Loire travail depuis 2016 au développement de dispositifs d'aide à la décision aussi bien sur les problématiques d'émergence que sur celles dites des « espèces largement installées ». Ces dispositifs prennent appui sur des outils méthodologiques devant garantir une analyse objective des diverses situations et enjeux (diagnostic partagé, évaluation des risques, définition d'objectifs atteignables, élaboration de plans d'action, suivi et évaluation...). Cette approche assure notamment aux décideurs publics et potentiels financeurs une démarche et des actions cohérentes et assumées au regard des objectifs visés. Cette démarche et les outils méthodologiques qui la composent représentent donc un savoir-faire qu'il convient de partager et transférer plus largement.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Elaboration, publication et diffusion dans le réseau d'un guide méthodologique (conçu à partir du dossier technique opérationnel utilisé par le CEN Pays de la Loire et le CBNB) pour établir un plan d'action) au cas par cas ou dans le cadre d'une approche territoriale (réalisation d'un diagnostic, évaluation des risques, définition d'objectifs, établissement d'un plan d'action intégrant la gestion des déchets...);
- Elaboration, publication et diffusion d'un *modus operandi* en format plaquette expliquant les démarches à suivre pour faire remonter les données EEE aux référents du réseau, muni d'une fiche de relevé - terrain. Il pourra être proposé via l'application Géo-nature sur smartphone de la BDD du CEN ;

Livrables

Parution des documents suivants :

- Guide méthodologique pour évaluer les foyers d'EEE ;
- *Modus operandi* pour clarifier et faciliter la remontée de données ;
- Guide pour la construction de stratégies territoriales à l'échelle d'un bassin versant.

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1 ; 2.1 ; 4.1 ; 4.2 ; 5.2 ; 5.3

Action 3.3 : Favoriser la mise en œuvre de programmes de recherche-action avec les gestionnaires pour répondre aux enjeux régionaux récurrents

Objectif

- Mieux connaître et comprendre les dynamiques d'invasions biologiques dans les écosystèmes pour mieux les gérer

Contexte

Favoriser une approche milieu (restauration ou renaturation des milieux) pour la gestion des invasions biologiques nécessite de mieux comprendre les facteurs et « mécanismes » de résistance et de résilience de ces derniers. Cependant, la plupart des programmes de recherches portant sur les invasions biologiques et engagés ces dernières décennies se concentraient sur les moyens de lutte visant telle ou telle espèce. Ces éléments de connaissance sont aujourd'hui très précieux mais ne suffisent pas à appréhender la complexité des dynamiques écologiques en jeu, ou du moins les facteurs limitant ou favorisant l'expression du « caractère envahissant » des espèces. Les invasions biologiques représentent une des causes mais également potentiellement un symptôme de dégradation des milieux à enjeux écologiques. Au-delà des constats empiriques, il convient de les vérifier scientifiquement afin de développer des stratégies plus structurantes pour la gestion des EEE (en complémentarité des actions de gestion récurrentes).

Dans ce cadre un groupe de travail spécifique du réseau EEE des Pays de la Loire a élaboré une note visant à mobiliser les gestionnaires et chercheurs pour engager des programmes de recherche action. Cette note a également été transmise au centre de ressources national « EEE » afin de contribuer à la réflexion et au montage d'un potentiel programme INVABIO 2.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Réaliser une veille sur les appels à projet et programme de recherche
- Engager des démarches visant à proposer et soutenir le développement de programmes.
- Mobilisation du réseau et identification de territoires et sites « supports ou d'accueil » pour de la « recherche – action ».
- Accompagner les acteurs et gestionnaires du réseau régional à la mise en œuvre d'expérimentations.
- Mobilisation de scientifiques afin de co-construire un projet de programme de recherche.
- Contribuer au montage du programme INVABIO 2.

Livrables

- Compte-rendu de réunion, tableau de bord des accompagnements

Calendrier

2022 - 2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1 ; 2.1

Action 3.4 : Piloter une étude ethnosociologique

Objectif :

- Mieux connaître et comprendre les perceptions des EEE par les différents acteurs pour mieux les accompagner

Contexte

Au-delà de leur dénomination dont les qualificatifs sont porteurs de connotations souvent négatives, les espèces « exotiques » « envahissantes » peuvent être perçues de manières relativement antinomiques. Ces diverses perceptions peuvent conduire à des réactions conflictuelles et parfois soutenir des approches irrationnelles. En lien avec les divers acteurs et usagers confrontés aux dynamiques d'invasions biologique, le technicien doit prendre en considération les relations personnelles entretenues avec les espèces dites exotiques et envahissante afin de favoriser une approche partagée et apaisée. La résolution d'une problématique liée aux invasions biologiques nécessite autant de trouver des solutions techniques que de trouver des solutions porteuses de sens humainement et socialement. Face à ces enjeux il est nécessaire de mobiliser les sciences humaines pour s'outiller et mieux comprendre les mécanismes de perception des EEE en jeux.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Etude ethnosociologique relative aux perceptions des EEE de divers acteurs et usagers confrontés aux EEE.
- Réalisation d'un projet de cahier des charges pour engager une étude ethnosociologique.
- Réunion d'un groupe de travail pour construire et valider le cahier des charges.
- Consultation et pilotage d'une étude.
- Restitution des résultats de l'étude.

Livrables

- Cahier des charges
- Rapport d'étude

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1, 2.1, 4.1, 4.2, 5.2, 5.3

AXE IV - COMMUNICATION, SENSIBILISATION, MOBILISATION ET FORMATION

Action 4.1 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication du réseau EEE des Pays de la Loire

Objectifs :

- Construire une stratégie de communication permettant de
 - Partager et transférer les connaissances, outils et méthodologies pour la gestion des EEE au sein des partenaires du réseau
- Sensibiliser les publics cibles au regard des enjeux et objectifs identifier (grand public, les acteurs économiques et politiques...)

Contexte

La diffusion et le partage des connaissances et outils détenus et construits par le réseau EEE Pays de la Loire et ses réseaux partenaires sont garants d'une amélioration et d'une optimisation permanente des actions de prévention, de sensibilisation et de gestion des dynamiques d'invasion biologiques. D'une manière plus générale, l'élaboration d'une stratégie de communication permettra d'identifier les objectifs et les publics cibles et ainsi d'élaborer des éléments de langage et outils en cohérence avec les enjeux et dispositifs opérationnels propres à notre territoire.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Construction d'une stratégie de communication, à la fois pédagogique et formatrice, avec des messages clés et des outils de diffusion adaptés aux différentes cibles.
- Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (élaboration et diffusion de supports technique selon les actions identifiées dans la stratégie, organisation de temps spécifique...)
- Développement de partenariats et accompagner les parties prenantes dans leur communication sur le sujet.
- Valorisation des centres de ressources existants.
- Animation d'un groupe de travail « stratégie de communication »
- Edition de support de communication

Livrables

- Stratégie de communication.
- Page internet d'accès aux différentes ressources partagées.
- Documents méthodologiques, techniques ou de communication.

Calendrier

2022 - 2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 3.2 ; 5.2

Action 4.2: Organisation de temps de sensibilisation et intervention dans le cadre de formations

Objectifs :

- Former les acteurs professionnels (services de l'état, élus et agents de collectivités...) aux enjeux et à la gestion des EEE émergentes comme largement installées à l'aide des outils développés dans le réseau
- Réaliser des interventions auprès des étudiants des filières de l'écologie, de l'environnement et de la gestion des milieux naturels

Contexte

Afin de transférer les approches, outils et méthodologies de gestion des dynamiques d'invasion biologiques, le réseau a engagé depuis plusieurs années la mise en place de formations. Ces formations sont destinées à tout acteur confronté d'une manière ou d'une autre aux problématiques relatives aux EEE. Ces dernières années, plusieurs formations ont été réalisées auprès d'équipes techniques de collectivités territoriales (dans le cadre du catalogue CNFPT) ainsi qu'auprès de services de l'état (CVRH). Des interventions ont également été réalisées auprès de lycéens en filières techniques, et au sein d'universités.

D'autre part, les collectivités et notamment les structures de bassins souhaitent de plus en plus établir des plans d'action et stratégies territoriales relatives aux invasions biologiques dans le cadre de leurs programmes d'action territoriaux (CT'eau...). Dans ce cadre il semble nécessaire de se rapprocher des bureaux d'étude prestataires de ces collectivités afin de partager les approches et méthodologies construites par le réseau.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Poursuivre les partenariats engagés et intervenir dans le cadre de formations institutionnelles (CNFPT, CVRH, lycées techniques, universités...);
- Développer de nouveaux partenariats et intervenir dans le cadre de formations auprès notamment du secteur privé (bureau d'étude, entreprises de travaux de génie écologique, filière horticole, pépinières...);
- Construire des interventions spécifiques à la demande, à l'échelle de territoire ou de réseau.

Livrables

- Supports de formation actualisés;
- Création de nouveaux supports de formations, notamment concernant l'utilisation des outils d'aide à la décision et à la gestion opérationnelle des dynamiques invasives.

Calendrier

2022 - 2024

Liens avec d'autres actions

Actions 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 3.2 ; 5.2

AXE V - GOUVERNANCE, ANIMATION ET STRUCTURATION DU RÉSEAU

Action 5.1 : Structuration et animation de la gouvernance liée aux EEE en Pays de la Loire

Objectif

- Organiser le pilotage et la mise en cohérence des politiques EEE (régionales et infrarégionales)

Contexte

La Stratégie nationale relative aux EEE identifie clairement l'échelle régionale pour la mise en œuvre opérationnelle d'un grand nombre d'actions.

Le réseau EEE des Pays de la Loire représente avant tout depuis sa création un réseau informel composé de techniciens. Fort de la multiplicité des compétences représentées, le réseau s'est notamment appliqué à se structurer et a développé des dispositifs d'accompagnement et d'aide à la décision auprès des décideurs publics et privés. Une charte qualité développée dans le cadre du dernier programme pluriannuel a permis de formaliser un peu plus le réseau et de préciser sa gouvernance avec la mise en place d'un Comité de pilotage spécifique "EEE" regroupant les principales instances et référents régionaux (DREAL, ARS, AELB, Région, OFB, CEN, CBNB, ARFPPL).

La gouvernance régionale, qui a vocation à établir une politique régionale en matière d'EEE (stratégies par espèces en lien avec plan nationaux de gestion –PNG; stratégie régionale EEE dans le cadre de la Stratégie régionale biodiversité -SRB) en cohérence avec les politiques territoriales (CTeau par exemple) pourra évoluer afin de retrouver dans le tour de table des représentations des territoires infrarégionaux (Départements ; représentants des structures de bassin versants et/ou compétence GEMAPI : SAGE, associations des maires...?). Cette gouvernance "EEE" pourra soit être intégrées au Comité régional biodiversité (CRB) ou bien poursuivre le développement de ses actions avec son propre comité de pilotage (COFIL). Le réseau technique EEE des Pays de la Loire pourra alors être mobilisé sous la forme d'un comité technique (COTEC) afin de construire la ou les politiques régionales relatives aux "EEE".

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Conforter le comité de pilotage soit au sein du CRB, soit avec son propre COFIL intégrant les compétences infra régionales.
- Animation du COFIL et du COTEC.
- Rencontrer les membres du COFIL en place (nouvelle majorité Régionale notamment) et de potentiels autres représentations infrarégionales (Départements, SAGE, association des maires...).
- Organisation et animation du Comité de pilotage et du Comité technique (une à deux réunions par an pour chacune des instances).

Livrables

- Compte-rendu des réunions.

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions : Actions 4.1, 5.2, 5.3

Action 5.2 : Animation du réseau technique

Objectifs

- Adapter les dispositifs régionaux « EEE » à l'évolution des enjeux et besoins des collectivités et gestionnaires d'espaces.
- Disposer d'une expertise collégiale large et pluridisciplinaire permettant notamment d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale.
- Faciliter les échanges, la collaboration, le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques et renforcer les liens d'une communauté régionale d'acteurs.
- Garantir une approche qualitative et une reconnaissance des acteurs du réseau régional

Contexte

La définition et la mise en place de dispositifs opérationnels d'accompagnement et de temps de partage des connaissances, nécessitent une permanence de dialogue et d'échanges au sein de la multiplicité d'acteurs concernés.

C'est pourquoi, le réseau technique régional d'acteurs, initié dès 2001, ne cesse de se structurer et de se développer pour mieux gérer les problématiques liées aux dynamiques d'envahissement biologiques exogènes. Depuis 2016, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire s'est engagé dans l'animation du réseau et la mise en œuvre d'un programme d'action en collaboration étroite avec les acteurs régionaux et territoriaux.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Organisation et structuration des dispositifs opérationnels d'accompagnement du réseau aux échelles régionales et infrarégionales
- Organisation et animation des « Groupes de travail »
- Organisation et animation des « Journées techniques »
- Organisation et animation de la réunion plénière annuelle
- Animation de la Charte du réseau
- Identification des acteurs, enjeux et besoins relatifs aux espèces marines non indigène
- Identification des acteurs, enjeux et besoins relatifs aux prestations de gestion des EEE (sociétés et structures de réinsertion réalisant de l'arrachage...)
- Identification des acteurs, filières, enjeux et besoins relatifs à la gestion des déchets issus des chantier EEE
- Contribution aux dynamiques de réseaux bassin Loire-bretagne et national (REST, Comité d'orientation du Centre de ressource...))

Livrables

- Compte rendu des groupes de travail
- Dossiers des journées techniques
- Compte rendu des réunions plénières
- Tableau de bord (interventions relatives à la présentation de la Charte)

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Toutes les actions

Action 5.3 : Élaboration et coordination des stratégies régionales EEE, en déclinaison des plans nationaux de gestion

Objectif

- Élaborer et animer la politique régionale "EEE" (dans le cadre de la stratégie nationale)

Contexte

La Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes constitue un cadre national pour répondre aux défis de plus en plus pressants posés par les invasions biologiques. Cette stratégie identifie clairement l'échelle régionale pour la mise en œuvre de stratégies opérationnelles par espèce. A cette fin, des plans nationaux de gestion (PNG) sont établis comme outils d'aide à l'élaboration des stratégies régionales et plusieurs espèces devraient en être dotées à partir de 2022 (Jussies, baccharis, RAE...).

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale, la DREAL des Pays de la Loire demande au CEN de coordonner et d'animer l'établissement des stratégies régionales (notamment Jussies et RAE dans un premier temps), tout en collaborant avec les référents techniques régionaux (CBN de Brest pour la flore, POLLENIZ pour les RAE)

L'établissement de ces stratégies régionales "espèces" se feront selon la méthodologie inscrite dans le cadre de la charte qualité du réseau EEE des Pays de la Loire (évaluation des risques, définition d'objectifs, programme d'action...).

L'opérationnalité des stratégies régionales est conditionnée à un pilotage représentatif impliquant les structures institutionnelles régionales et les collectivités infrarégionales (Départements, structures de bassin et/ou compétente GEMA...).

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Elaboration de 3 stratégies régionales par espèce.
- Validation des stratégies régionale par espèces par le "COPIE EEE" des Pays de la Loire.
- Publication des stratégies régionale par espèce.
- Coordination et animation des COPIL et COTEC relatifs à chaque stratégie régionale "par espèce".
- Rédaction du document.
- Présentation des stratégie régionale EEE au CSRPN pour avis.
- Intégration des stratégie régionales EEE "par espèce" à la stratégie régionale biodiversité (SRB)

Livrables

Stratégies régionales EEE

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions 2.1, 4.1, 5.1, 5.2

Action 5.4 : Administration du programme d'action

Objectif :

- Assurer la gestion administrative du programme d'action pour le CEN

Contexte

Comme toute mission d'intérêt public portée par une association telle que le CEN, cette dernière doit être financée par des fonds publics. Il est donc nécessaire d'établir un certain nombre de dossiers ayant pour objectif la mobilisation de ces fonds.

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Montage des dossiers de demande de financement régionaux et conventions de partenariats.
- Réalisation de rapport d'activité – bilans.
- Élaborer un programme d'actions.
- Identifier les financements mobilisables et construire un budget.
- Constituer des dossiers de demande de financement.
- Établir des conventions de partenariat
- Présenter et échanger sur les modalités de mise en œuvre du programme d'actions avec les financeurs.
- Élaborer les rapports d'activités.

Livrables

- CERFA - dossiers de demande de financement (un dossier par financeur), conventions partenariales.
- Rapports d'activités.

Calendrier

2022-2024

Liens avec d'autres actions

Actions : toutes



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



WWW.CENPAYSDELA LOIRE.FR



accueil@cenpaysdelaloire.fr



02 28 20 66 07

Site de Nantes : 1 rue Célestin Freinet - Le Nantill, Bat A1 Nord - 44200 NANTES

Site du Mans : 17 rue Jean Grémillon - 72000 LE MANS

Site d'Angers : 10 boulevard Henri Arnauld - 49100 ANGERS

